



Communiqué de presse

FO en tournée auprès des saisonniers

Le tourisme et certaines activités, notamment du secteur agroalimentaire, ont la caractéristique d'une forte variabilité saisonnière. Pour y faire face, les entreprises concernées font appel à des travailleurs saisonniers dont elles attendent expérience, adaptabilité, compétences et qualifications. Mais la reconnaissance n'est pas toujours au rendez-vous, et certains droits, y compris de base, passent à la trappe. Contrairement à une image parfois répandue, ces salariés ne sont pas seulement des lycéens ou des étudiants, mais aussi des travailleurs permanents enchaînant autant d'emplois, de la saison d'hiver à la saison d'été.

FO est à leurs côtés (été comme hiver) via sa campagne de sensibilisation et d'information sur leurs droits.

Depuis maintenant plusieurs années, la confédération et ses structures locales (syndicats, fédérations professionnelles et unions départementales et locales) revendiquent et négocient pour que les quelques 200 000 travailleurs « estivants » recrutés durant cette période de congés payés, soient reconnus partout comme des salariés à part entière. Et ce, quelles que soient les entreprises où ils sont sollicités (tourisme, commerce, restauration, hôtellerie, agriculture, ostréiculture...).

A cet effet, la confédération FO a produit une série d'outils syndicaux dédiés : un dépliant «saisonniers? Vous avez des droits!», une affiche à l'occasion d'actions publiques spécifiques, une affiche «parents/jobs d'été» à encadrer sur les panneaux syndicaux des entreprises à l'adresse des salariés parents de jeunes en contrat saisonnier, CDD ou stage d'été. Mais également une vidéo didactique et ludique : «Bienvenue dans le monde du travail **même** en été» réalisée par FO (cf. www.force-ouvriere.fr/saisonniers-vous-avez-des-droits).

A ces outils mis à disposition par la confédération s'ajoutent des actions de terrain d'ores déjà programmées par les structures FO concernées: conférences de presse, distributions du dépliant, affichages, prises de contacts directs sur les lieux de travail ou de résidence des salariés saisonniers, tournées des plages, permanences de juristes FO... Ainsi l'Union départementale (UD) de Charente-Maritime et les fédérations FO du commerce et de l'agriculture tiennent une conférence de presse le 22 juin 2016 à 10h dans les locaux de l'UD.

Ce sera aussi l'occasion d'informer les saisonniers des enjeux, pour eux, de la future élection syndicale dans les TPE prévue à la fin de l'année (du 28 novembre au 12 décembre 2016), sachant que la plupart d'entre eux travaillent dans une entité ne dépassant pas les dix salariés.

Paris, le 22 juin 2016

Contact: Yves Veyrier, Secrétaire Confédéral

yves.veyrier@force-ouvriere.fr

01 40 52 84 60